



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
de la culture et de l'éducation**

**Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 43**

Étude des crédits du ministère de l'Éducation  
et de l'Enseignement supérieur (2) :  
volet Formation professionnelle

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la culture et de l'éducation**

**Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 43**

**Table des matières**

Formation professionnelle	
Discussion générale	1
Documents déposés	19

**Intervenants**

Mme Filomena Rotiroti, présidente

M. Sébastien Proulx

M. Dave Turcotte

M. Marc Carrière

Mme Monique Sauvé

M. Jean-François Roberge

M. Jean Habel

M. David Birnbaum

**Note de l'éditeur :** Les crédits du volet Développement du loisir et du sport du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont été étudiés à la Commission de l'aménagement du territoire le 13 avril 2016.



Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 43

**Étude des crédits du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement  
supérieur (2) : volet Formation professionnelle**

*(Onze heures vingt-neuf minutes)*

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Alors, bon matin à tous! Prenez place, s'il vous plaît. La commission est débutée. Merci. Alors, à l'ordre, s'il vous plaît!

Ayant constaté le quorum, je déclare la Commission de la culture et de l'éducation ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs appareils électroniques.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Formation professionnelle des crédits budgétaires du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur pour l'exercice financier 2016-2017.

M. le secrétaire, y a-t-il des remplaçants?

**Le Secrétaire :** Oui, Mme la Présidente. M. Iracà (Papineau) est remplacé par Mme Sauvé (Fabre) et Mme Hivon (Joliette) est remplacée par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve).

**Formation professionnelle**

**Discussion générale**

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci. Nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses. Il n'y aura pas de remarques préliminaires. Je comprends aussi qu'il y a eu consentement pour terminer nos travaux à 13 h 15, le plus tard, puisque nous avons débuté nos travaux à 11 h 30. Y a-t-il consentement pour que le temps non utilisé de l'enveloppe de deux heures soit réputé écoulé?

**Des voix : ...**

• (11 h 30) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Moins compliqué, ça veut dire qu'on a commencé... Il y a une entente de déjà faite pour finir, terminer nos travaux à 13 h 15. Pour la suite, on a pris un peu de retard évidemment parce qu'on commence à 11 h 30. Alors, normalement, qu'est-ce qu'on fait, c'est qu'on répartit le temps entre tous les partis, on répartit au niveau du temps que vous avez, alloué pour les questions-réponses. Y a-t-il consentement? Ça s'est fait partout, dans toutes les commissions, ce n'est pas...

**M. Turcotte :** Bien, on va vivre avec.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** C'est beau? Alors, il y a consentement. Merci beaucoup.

Alors, je suis maintenant prête à reconnaître l'opposition officielle pour un premier bloc d'échange et je cède la parole à M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Merci, Mme la Présidente. Salutations à M. le ministre, tous les gens du ministère, les gens de son équipe, ainsi que nos collègues ministériels, ma collègue députée d'Hochelaga-Maisonneuve, notre collègue de la deuxième opposition.

Tout d'abord, M. le ministre, ça fait plusieurs années que nous faisons des crédits, que j'ai l'occasion d'être porte-parole dans ces dossiers, un sujet qui revient à chaque année dans les crédits et que j'aimerais bien ne plus avoir à intervenir l'année prochaine sur ce sujet, c'est sur le dossier des centres d'éducation populaire. M. le ministre, bon, les centres d'éducation populaire, six à Montréal, on sent qu'il y a davantage d'ouverture de la part du ministère. Il y a eu une rencontre avec le sous-ministre, il semble y avoir une entente verbale qui a été faite qui n'est pas encore sur papier, qui n'est pas signée. Est-ce qu'on pourrait avoir aujourd'hui de la part du ministre un engagement comme quoi qu'il respectera cette entente qui a été présentée aux six centres d'éducation populaire de Montréal et qui semble faire consensus de la part des centres et du ministère, via le sous-ministre, lors de cette rencontre?

**M. Proulx :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. D'abord, à mon tour de saluer le collègue député de Saint-Jean, la collègue députée d'Hochelaga-Maisonneuve, le collègue député de Chambly, mes collègues de l'Assemblée nationale, du parti ministériel, avec moi, qui sont ici, très heureux, parce qu'hier soir j'avais comme oublié de les saluer d'entrée de jeu et je m'en excuse encore une fois. Je veux également saluer les gens qui m'accompagnent, Mme la Présidente, avant de répondre à la question, et les gens, bien sûr, de mon cabinet, qui travaillent tous très fort à m'épauler, les gens du ministère également qui sont ici avec moi et dont j'apprécie la collaboration.

Écoutez, très rapidement, vous avez raison, M. le député de Saint-Jean, que c'est une question qui est importante et qui est peut-être en suspens depuis un peu trop longtemps. Oui, ils seront supportés. Ils seront supportés cette année. Est-ce que vous devrez reposer la question l'an prochain? Peut-être, dans la mesure où il faut trouver une solution

permanente, bien entendu, à tout cela, mais, cette année, ils seront supportés. Ils seront supportés à la hauteur des attentes, comme c'était le cas. C'est une somme de 600 000 \$ qui sera attribuée aux six centres. Et vous avez raison, il y a eu du travail de fait avec eux, il fallait également faire du travail pour officialiser et opérationnaliser cette décision-là que je souhaitais prendre. Je souhaitais les supporter.

On en avait déjà parlé ensemble. Vous aviez déposé, je pense, une question à ce sujet-là. Il y a quelques députés, bien entendu, concernés sur le territoire de la CSDM qui m'ont parlé de ce dossier-là. Et, tous partis confondus, on a parlé des centres d'éducation populaire, qui autrefois étaient sous la responsabilité de la CSDM, qui existent depuis bien longtemps, mais, à un moment donné ou l'autre, ils se sont retrouvés sans le support qu'ils avaient avant. Et, voilà, le ministère de l'Éducation va les supporter au cours de la prochaine année.

**M. Turcotte :** Mme la Présidente, est-ce que le ministre peut confirmer ses intentions sur la question du bail? Un bail de 15 ans a été abordé lors de la rencontre avec le sous-ministre et les gens des six centres. Donc, est-ce que le ministre peut confirmer cette position, s'il va y avoir un bail de 15 ans pour les centres? Parce que certains centres doivent faire des travaux, et on ne peut pas faire des travaux s'il n'y a pas de bail, là, à long terme. Ils ont déjà des difficultés financières, donc, si, en plus, ils font des travaux, qu'ils doivent, après ça, déménager, on n'est pas plus avancés.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le ministre.

**M. Proulx :** Peut-être, Mme la Présidente, donner, avant de répondre à la question, qui sont les centres, parce que souvent ça m'a été demandé. Alors, les six centres concernés sont les Ateliers d'éducation populaire du Plateau, le Carrefour d'éducation populaire Pointe-Saint-Charles, le Centre éducatif communautaire René-Goupil, le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri, le Comité social Centre-Sud, le Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve.

Concernant la question du collègue, ma compréhension, c'est que le nouveau bail, si nouveau bail il y aura, signé par les CEP, entre la CSDM et le CEP, interviendra à compter du 31 mai 2017, c'est la compréhension que moi, j'en ai. Peut-être expliquer un peu plus abondamment la façon dont les choses vont procéder. Bien entendu, le ministère va supporter les centres d'éducation populaire. Il y a une entente qui sera, je dirais, tripartite, dans le sens où nous allons collaborer avec Centraide Montréal, qui supporte déjà à sa façon les centres d'éducation populaire, qui, je pense, avaient... mais, en tout cas, est déjà intervenu. Je vois, la députée d'Hochelaga-Maisonneuve n'est pas d'accord avec moi, mais, quand même, ils ont collaboré à l'élaboration d'une étude touchant les centres d'éducation populaire. Ils ont, à tout le moins — en tout cas, j'en suis convaincu, et c'est ce qui ressortait des discussions que moi, j'ai eues — une sensibilité à leur égard et ils vont collaborer avec eux à la distribution, si vous voulez, de ces sommes-là vers les centres d'éducation populaire.

Je vous rappelle que, à moins que je me trompe, le bail interviendra entre les centres d'éducation populaire et la CSDM, ce n'est pas le ministère de l'Éducation, qui n'est ni le bailleur ni le locataire, là, dans un cas comme celui-là. Alors, on va soutenir la mission, on va soutenir, à la hauteur de 600 000 \$, les six centres, et ça va se faire de la façon dont je viens de vous l'expliquer.

Donc, je n'ai pas d'autre information particulière suite aux discussions qui ont eu lieu, mais, si on a convenu de les supporter, si on a convenu avec eux d'avoir l'aide financière nécessaire et qui était souhaitée pour la prochaine année, vous comprendrez que les discussions se poursuivent avec eux. Mais la réalité, c'est la suivante : c'est qu'il faudra trouver, pour eux, une solution permanente, parce que là nous sommes effectivement dans une solution temporaire.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Merci, Mme la Présidente. Donc, soyez assuré que nous reviendrons l'année prochaine avec ce sujet, ainsi que ma collègue d'Hochelaga-Maisonneuve, qui est très active dans ce dossier parce qu'effectivement elle est très touchée dans sa circonscription.

**M. Proulx :** Si je peux me permettre, Mme la Présidente... Et je comprends très bien et je voudrais assurer qu'on a eu ces discussions-là avant avec les collègues de l'Assemblée nationale, Mme la Présidente, et on va continuer de les avoir après. Et je me suis engagé auprès des collègues d'y porter une attention particulière, de tenter de trouver une solution à long terme. Nous avons, pour cette année, une situation temporaire, bien évidemment, mais c'est une solution qui n'était pas là. Et je suis bien heureux, en tout cas, de contribuer à ça et de pouvoir soutenir les centres pour la prochaine année.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci. M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Merci, Mme la Présidente. Donc, j'aimerais aborder une question qui est quand même en lien avec le sujet précédent, l'enjeu de l'alphabétisation au Québec, un enjeu important. La littérature est parlante sur la question. La revue de presse, je pourrais dire, dans ce cas-ci, est pratiquement criante. On l'a vu dans les derniers mois, dans les dernières semaines. On sait qu'au Québec 128 organismes en alphabétisation se sont partagé la somme de 12,8 millions de dollars pour 2015-2016. Cependant, on sait aussi que, de ces 128 organismes, un grand nombre... la totalité de ces organismes ont un manque à gagner, Mme la Présidente. Transmettez ces propos au ministre. Ce manque à gagner, on l'évalue à 9,2 millions de dollars.

On a vu, dans le budget, cette année, que le PACTE, donc, le programme qui finance les organismes d'alphabétisation populaire, n'a pas été touché, n'a pas été modifié. Le montant est le même. Cependant, il faut savoir

que, quand on n'augmente pas un budget d'année en année, ça a un impact sur, finalement, le montant qui est disponible parce que les dépenses de ces organismes-là, dans le temps, évoluent. Donc, comme il n'y a pas eu d'indexation depuis des années, donc, plus de huit ans... ça fait plus de huit ans qu'il n'y a pas eu d'indexation ou d'augmentation de cette enveloppe des organismes sur le terrain de l'éducation, ça fait en sorte qu'on offre moins de services.

Mais, au même moment, on voit qu'il y a de plus en plus de gens qui ont des difficultés à lire et à écrire au Québec et on doit oeuvrer à avoir une véritable politique nationale, là, pour lutter contre l'analphabétisme. Donc, ceux qui sont sur le terrain, les organismes d'alphabétisation populaire, ont donc moins de ressources année après année parce qu'il n'y a pas d'indexation, il n'y a pas de rehaussement du financement à la mission — important, à la mission — et, en même temps, on le voit, les besoins de la population sont de plus en plus criants. Eh oui, il faut le dire, ce n'est pas comme si c'était naturel pour quelqu'un et spontané de dire : Moi, là, je ne sais pas lire, je ne sais pas écrire, je veux aller dans des programmes, des ateliers d'alphabétisation. Il y a des tabous encore dans notre société. Donc, c'est difficile d'aller recruter des gens. Et là, quand on voit qu'il y a des organismes, là... Je pourrais en mentionner plein, Mme la Présidente. J'en ai plein, là, qui m'ont écrit, là : le Centre de lecture et d'écriture à Alma. J'ai ici Alpha à Nicolet. J'ai La Maison des mots dans les Basses-Laurentides. J'ai ici... où est-ce que c'est écrit? Le Groupe populaire Déclic. J'en ai plein, là. J'en ai plein, de groupes, qui me demandent, Mme la Présidente, d'intervenir auprès du ministre durant les crédits pour justement demander et redemander où en est le dossier du financement des organismes. Est-ce qu'il y aura une indexation? Est-ce qu'il y aura un rehaussement du financement des organismes? Mme la Présidente, j'aimerais avoir une réponse de la part du ministre.

• (11 h 40) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député. M. le ministre.

**M. Proulx :** Merci, Mme la Présidente. Je suis content qu'on ait l'occasion de parler d'alphabétisation, parce que c'est un sujet qui personnellement me préoccupe beaucoup, bien avant mon retour à la vie politique, sincèrement, et même bien avant ma nomination à titre de ministre de l'Éducation. Je considère, puis c'est un commentaire bien personnel, là, qui a toujours été le mien, puis je pense qu'il sera partagé par les collègues et par bien des gens dans la population, Mme la Présidente, que c'est difficile de soutenir que nous serons une société encore plus innovante, c'est difficile de soutenir que nous aurons une société encore plus instruite, parce que les besoins de main-d'œuvre nécessitent davantage de formation, c'est difficile de penser qu'on sera capable de faire, ou en tout cas de maintenir le rythme que l'on souhaite maintenir en formation de plus en plus spécialisée sans adresser directement la question de l'alphabétisation. Et cette question-là touche effectivement des jeunes dans le cadre de leur parcours, parce qu'il y a des difficultés chez notamment des élèves. Et là la situation malheureuse se détériore, et les choses se complexifient. Et ils se retrouvent avec des difficultés. En plus de ça, ils se retrouvent parfois même isolés dans leur milieu. Mais, à tout le moins, là, l'avenir ou le ciel s'assombrit autour d'eux.

Mais il y a aussi, et je vais en venir directement à la question du député de Saint-Jean, il y a aussi toute la question de nos adultes, hein, qui se retrouvent, là, autour de nous, sur le marché du travail. Ce sont les pères, des mères de famille. Ce sont des grands-parents. Parce que, vous savez, dans nos bureaux de circonscription, on reçoit des gens de tous les âges, de tous les horizons, des gens de tous les métiers, des gens qui ont des défis, des difficultés, mais on reçoit, puis je suis convaincu que les collègues vont se rappeler de ça, parfois des gens qui viennent nous expliquer comment ils ont, au fil de la vie, trouvé des trucs pour pallier à ces difficultés-là, que ce soit pour aller au guichet, que ce soit pour occuper un emploi. J'ai Jacques Demers dans la tête, à qui on souhaite un prompt rétablissement, Mme la Présidente, mais il a expliqué longuement comment il a pallié à ses difficultés et comment il tentait, là, de cacher ce qui, pour lui, était une difficulté avec laquelle il avait beaucoup de misère à vivre, comme on dit par chez moi.

Alors, écoutez, je vais répondre à la question précisément du député de Saint-Jean en disant que les organismes d'alphabétisation, les 128 dont il parle, sont inclus dans un grand programme qui s'appelle le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation, ce qu'on appelle le PACTE, et ce programme-là regroupe 183 organismes si ma mémoire est bonne. Et il y a, à l'intérieur de ces 183 organismes là, les 128 organismes d'alphabétisation populaires.

Ils ont, au PACTE, un financement annuel de 18,3 millions de dollars qui effectivement, je veux dire, est reconduit. C'est déjà là la bonne nouvelle. Mais je peux peut-être annoncer au député de Saint-Jean que je suis très heureux d'avoir bonifié ce budget-là de 1 million de dollars pour cette année. Et c'est un effort que nous faisons à même nos crédits pour soutenir davantage l'alphabétisation. Je pense que ce sera très bien reçu, Mme la Présidente, bien entendu, parce qu'il y a là de l'argent supplémentaire. Peut-être lui préciser, pour les 128 organismes qui touchent à l'alphabétisation, que c'est une somme supplémentaire, sur le 1 million de dollars, de 663 000 \$ presque, alors, en alphabétisation, pour 111 organismes et... Pardon, pardon.

**Une voix :** En plus...

**M. Proulx :** ... en plus du non récurrent de...

**Une voix :** ...

**M. Proulx :** 531. Reçu l'an dernier, hein?

**Une voix :** ...

**M. Proulx :** Oui, par projet. Peut-être que ça pourrait même répondre à la prochaine question du collègue, je précise s'il le souhaite, alors, la façon d'identifier ces projets-là est la façon suivante : ils ont exprimé, dans leurs demandes

financières, des besoins. Certains organismes ont demandé des besoins plus élevés que la somme qu'ils recevaient annuellement, et c'est avec ces demandes-là que nous avons soutenu et nous soutiendrons, dans l'avenir, de façon plus importante, pour l'année, ces organismes-là. Voilà.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. M. le député, il ne reste plus de temps, alors on va revenir. Je vais aller du côté du gouvernement et je cède la parole à M. le député de Chapleau.

**M. Carrière :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Permettez-moi de saluer le ministre, avec toute son équipe, mes collègues, collègues de l'opposition et de la deuxième opposition.

Je vais saisir le moment, tandis qu'on parle du programme PACTE, le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. C'est un programme qui a vu le jour un peu avant 2003-2004, mais c'est en 2003-2004 que vraiment, sur le terrain, ça s'est implanté partout. C'est à peu près 183 organismes, autant en alphabétisation, mais aussi en lutte contre le décrochage scolaire et je pense qu'ils font, à travers le Québec, un travail formidable.

Chez nous, c'est neuf organismes qui bénéficient de l'aide du PACTE et qui font un travail formidable. Il y en a sept en alphabétisation et il y en a deux à la lutte au décrochage pour un total de tout près de 750 000 \$ annuellement, là, qui est versé à ces neuf organismes-là. J'ai bien entendu que vous avez dit que, pour ces organismes-là, il y aura un rehaussement, là, de 663 000 \$ pour les 111 organismes en alphabétisation, donc c'est une bonne nouvelle pour les organismes chez nous, en Outaouais.

Et vous avez également parlé de Jacques Demers, je veux faire un petit aparté. J'ai eu le plaisir de faire, avec lui, son premier discours lu, qu'il a pu lire à Gatineau, au Centre des aînés de Gatineau, lorsqu'il était à titre de sénateur du Canada. Et je peux vous dire qu'il y avait de l'émotion dans l'air lorsqu'il a réussi à faire son premier discours lu et j'en garde un souvenir mémorable. Donc, c'est effectivement... M. Demers est un modèle pour tous, je pense. Et les gens deviennent fonctionnels, oui, effectivement, ils se trouvent des trucs pour fonctionner.

Il y en avait un autre. Je suis allé visiter, moi, chez nous, Le Vent dans les lettres, qui fait un travail formidable. Il y avait un monsieur, c'est un chauffeur d'autobus depuis 30 ans, il ne sait pas lire, il ne sait pas écrire et il faisait, je vais utiliser un terme anglophone, sa «run» d'autobus tous les matins, sans connaître le nom des rues, sans être capable de lire le nom des rues, et, lorsqu'il y avait des changements, ce qu'il me disait, c'est qu'il allait faire, en auto ou à pied, le nouveau parcours d'autobus pour être certain que, le lundi matin, il puisse faire son parcours, là, sans oublier d'enfants. Donc, il expliquait, toute sa vie, il ne savait pas lire, pas écrire et il a pu quand même travailler toute sa vie comme chauffeur d'autobus. Donc, c'était un beau témoignage lorsque je suis allé les voir. Je vais les voir régulièrement et c'est la mission du Vent dans les lettres.

Premièrement, ça a commencé dans les années 80. C'étaient les Petites soeurs de L'Assomption qui ont mis sur pied un organisme dans un secteur très, très pauvre de mon comté. En 1996, donc, 20 ans que Le Vent dans les lettres existe chez nous. C'est environ 80 adultes par année qui passent à l'organisme, entre 16 et 90 ans. J'en ai vu de tous les âges, de toutes les cultures. Donc, c'est assez intéressant de voir des gens qui ne parlaient pas français ou qui ne lisaient pas le français qui sont venus d'autres pays qui vont là ou des gens qui ont perdu des emplois qu'ils avaient et qui ont voulu apprendre à lire un peu, à compter. Donc, ces gens-là, ce qu'ils veulent, c'est devenir plus fonctionnel dans la vie, améliorer leurs conditions de vie, favoriser leur autonomie et souvent, c'est briser l'isolement aussi, parce que ces gens-là, ils ne savent ni lire ni écrire, ils ont bien souvent juste la télévision pour passer leurs journées. Donc, ces organismes-là sont importants dans tout le Québec.

Donc, j'aimerais ça, un, premièrement, vous entendre... Il y en a beaucoup qui m'ont interpellé, qui m'ont dit... Il y a une inquiétude sur le terrain, sur la question de l'entente de trois ans. Je ne sais pas s'il y a eu une mauvaise information qui a circulé, que ces ententes de trois ans là seraient compromises. Donc, j'aimerais ça vous entendre à cet effet-là, M. le ministre.

• (11 h 50) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Chapleau. M. le ministre.

**M. Proulx :** Oui, Mme la Présidente. Je veux remercier mon collègue pour sa question. Les ententes ne sont pas compromises. Les ententes avec les groupes d'alphabétisation populaire sont valides jusqu'en 2018. Il n'y a pas d'ambiguïté à cet égard-là. S'il y en a eu, il faut dès maintenant la dissiper.

Peut-être vous me permettez d'abord, avant de parler d'un ou deux organismes, Mme la Présidente, de préciser ce que j'ai tout à l'heure, j'ai dit qu'on avait bonifié le programme PACTE de 1 million de dollars pour l'année 2015-2016. C'est un effort qui a été fait pour l'année 2015-2016. Je ne voulais pas dire autre chose. Mais ça maintient quand même que les groupes d'alphabétisation vont recevoir 662 000 \$. D'ailleurs, je faisais la vérification pendant que le député de Chapleau posait la question, Le Vent dans les lettres reçoit 96 000 \$ actuellement du programme PACTE et va toucher, là, une somme supplémentaire de 6 000 \$ dans l'aide que nous avons apportée.

Vous avez tout à fait raison qu'il y a là des exemples qui méritent qu'on les souligne. Moi, je peux peut-être parler d'un exemple que je connais, qui est une autre organisation qui est supportée, que toute personne qui a travaillé ou a vécu à Trois-Rivières connaît l'organisation COMSEP, qui est le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire, dirigé, je pense, encore, en tout cas, à l'époque, par Sylvie Tardif, que je salue si elle nous écoute. Et effectivement, c'est une organisation qui est très implantée, qui est au coeur, oui, de l'alphabétisation, mais aussi de l'organisation communautaire dans la région de Trois-Rivières, et soutient effectivement les gens qui s'y présentent de bien des façons, hein, offrent plusieurs services, des services d'accompagnement, des services d'alphabétisation, des ateliers d'écriture, d'informatique. Et c'est très, très, très important de faire ce que vous avez dit, M. le député de Chapleau,



c'est-à-dire briser l'isolement d'abord et offrir ensuite des moyens, oui, pour s'épanouir, mais aussi pour aller chercher les qualifications nécessaires pour passer à une autre étape.

Parce que, lorsque je pratiquais le droit à Trois-Rivières ou lorsque j'y ai été député ou même j'y ai grandi... Ce n'est pas parce qu'on habite dans une grande ville qu'il n'y a pas des gens en difficulté. Ce n'est pas parce qu'on habite dans une grande ville... et là, quand tu es à Trois-Rivières puis tu es jeune, tu es dans une grande, grande ville, mais ce n'est pas parce que tu habites un milieu urbain qu'il n'y a pas des gens qui sont en situation de difficulté au niveau de l'alphabétisation.

Alors, je suis, moi, très heureux de voir qu'on les soutient encore. J'aimerais qu'on soit capable de faire plus, bien entendu. On a parlé rapidement de l'alphabétisation tout à l'heure, puis je suis sûr que les collègues vont vouloir en parler encore. Moi, je pense que nous devons avoir une réflexion à l'égard de l'alphabétisation.

Je ne veux pas revenir sur le projet de loi n° 86, Mme la Présidente, trop longtemps, mais, dans le cadre de cette discussion-là et à la sortie de la commission, j'ai dit que je souhaitais inscrire le projet de loi dans un cadre beaucoup plus grand qui était une réflexion, une mobilisation autour de la réussite. Et je pense qu'on se doit de mettre de l'avant des plans d'action ou un plan d'action qui touchera bien entendu différents aspects de la réussite, parce qu'il y a plusieurs éléments : la réussite éducative et scolaire, mais il y a effectivement l'alphabétisation.

La formation, c'est tout au long de la vie, et l'éducation doit aussi être accessible tout au long de la vie, mais je sais très bien que c'est plus difficile d'y revenir beaucoup plus tard lorsqu'on a des obligations, lorsqu'on est isolés, lorsqu'on est stigmatisés parfois. Il y a toutes sortes de difficultés qui nous amènent à hésiter de reprendre le chemin de la formation, d'aller acquérir des compétences. Et là-dessus je peux vous dire qu'on va travailler très fort, d'abord pour mettre en place cette grande mobilisation-là autour de l'éducation, ensuite développer un plan d'action à l'égard de l'alphabétisation et qui va toucher le monde des adultes, notamment, parce que je pense qu'ils ne doivent pas être oubliés dans notre grande mission d'éducation, et on va supporter ça, comme on pourra le faire, avec les efforts qu'on fera. Et peut-être que vous avez vu, dans le budget, chers collègues, qu'il y a effectivement des sommes qui peuvent être allouées au parcours tout au long de la vie auprès des clientèles les plus vulnérables, tout au long de leur parcours de formation. Et j'entends être en mesure de travailler à l'intérieur de ces enveloppes-là.

Je terminerais sur le programme PACTE, en disant, puis je pense que ça pourrait intéresser le député de Saint-Jean également, qu'il n'y a pas de modification prévue aux modalités du programme, là, tant pour le soutien à la mission que celui par projet, parce qu'effectivement ce n'est pas la même chose. Certains ont des projets, c'est comme ça qu'ils se développent. D'autres, c'est la mission qu'il faut soutenir parce qu'ils ont des clientèles assez régulières avec des problématiques bien connues. Il n'y a pas besoin d'inventer des projets pour se trouver du travail, Mme la Présidente; dans le milieu communautaire, du travail, on le sait, il y en a tout le temps et partout.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui, merci, M. le ministre. M. le député de Chapleau.

**M. Carrière :** Oui, merci. Bien, effectivement, je pense que c'est des... quand je vais les voir, chez nous, Le Vent dans les lettres, et on parlait de financement, etc., c'est assez touchant de voir que c'est ces gens-là eux-mêmes qui m'écrivent, disant que c'est important pour eux et pour les gens qui les suivront. Donc, je pense que l'attention qu'on peut porter à ces gens-là qui sont souvent isolés est importante. Je laisserais maintenant la place à une collègue...

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui, à Mme la députée de Fabre. Alors, la parole est à vous. Vous avez sept minutes, Mme la députée.

**Mme Sauvé :** Merci, Mme la Présidente. M. le ministre, collègues, je veux vous parler maintenant, un dossier qui me tient bien à coeur, qui est la prévention du décrochage scolaire. Alors, je pense que mon collègue, d'ailleurs, de Saint-Jean connaît bien ma préoccupation depuis bien longtemps. Vous savez, il y a ce modèle qui existe depuis plusieurs années de concertation, de mobilisation dans les milieux et les communautés qui s'appelle les instances régionales de concertation. Je peux vous en parler dans la théorie, mais je peux vous en parler dans la réalité terrain puisque j'ai été moi-même membre du comité de gestion à Laval et même membre du comité de l'évaluation de cette instance. Il y a évidemment, autour de la table, et il y avait autour de la table l'instance qui est à Laval qui se nomme Réussite Laval.

Autour de la table, ce sont tous les partenaires de près ou d'un petit peu plus loin associés à un objectif de diplomation des jeunes. Ce sont évidemment des actions concertées, des projets qui émergent, un portrait qui s'élabore sur toute la question. Et alors qu'on observe depuis quelques années, depuis 2012, une hausse dans le taux de diplomation, l'objectif étant 80 %, on est à 77,7 %, on n'est pas très loin. Moi, je suis très, très convaincue que la concertation dans les milieux avec les instances a joué un rôle probant, un rôle éloquent, à faire en sorte qu'on chemine dans une meilleure diplomation des jeunes.

Alors, il y a des projets gagnants qui se sont mis en place. Et ça, c'est très intéressant de voir qu'au fil des travaux des instances régionales de concertation il y a eu vraiment des nouveaux partenariats qui se sont mis en place, des partenaires communautaires, scolaires qui n'avaient pas forcément l'habitude de travailler ensemble et pour l'objectif commun de travailler à la diplomation des jeunes et avec des nouvelles alliances qui étaient créées de toutes pièces et qui donnaient des pratiques gagnantes. Alors, moi, j'ai été témoin de ça.

D'ailleurs, il y a deux projets qui ont émergé que je veux nommer. Là, vous me permettez un petit peu de chauvinisme et de parler de Laval. Donc, Mme la Présidente, il y a d'abord un projet qui est issu, donc, évidemment, de Réussite Laval, et ce sont les agents de liaison et d'accueil pour les jeunes issus de l'immigration avec leurs familles. C'est un beau partenariat qui s'est fait avec la commission scolaire de Laval, mais aussi avec l'organisme communautaire le

Carrefour d'interculturales. Et, de travailler ensemble à l'accueil avec des agents de liaison, donc un accueil qui est structurant pour les jeunes et leurs familles, bien, ça devient un facteur de réussite scolaire pour ces jeunes-là, un très beau projet.

Un autre projet avec le Centre communautaire Val-Martin, à Laval, dans Chomedey, le projet Ça cliq, les jeunes de 16-17 ans qui sont un petit peu en décrochage autant social que scolaire. Et ces jeunes-là qui, finalement, vont au Centre communautaire Val-Martin, qui est un milieu de vie, et travaillent à leur construction identitaire et, tranquillement, réfléchissent un retour ou un maintien à l'école.

Alors, c'est très importants pour moi aujourd'hui de faire valoir mon expérience, mon enthousiasme par rapport à cette concertation, et finalement par rapport à la situation actuelle, où il y a un certain flottement. Et il y a une volonté des milieux, je peux vous l'assurer, de continuer à travailler ensemble à la prévention du décrochage scolaire et l'augmentation de la diplomation.

J'aimerais adresser au ministre ma volonté, mon souhait que cette concertation des milieux pour la prévention du décrochage scolaire puisse se poursuivre.

• (12 heures) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre, il vous reste deux minutes pour répondre.

**M. Proulx :** Oui, bien, rapidement, Mme la Présidente, puis je veux remercier la collègue, là, pour sa question, parce qu'effectivement les IRC sont des acteurs privilégiés, c'est clair, et il y en a dans toutes les régions du Québec. Il y a eu un peu de bouleversement, bien entendu, il y avait un partenariat qui était en place avec un partenaire externe, et on se retrouve dans la situation où il faut revoir, là, la façon de les soutenir. Peut-être redire que, pour l'année... bien, dans le fond, pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017, parce que le financement est convenu jusqu'au 31 mars 2017, c'est avec la Fondation Chagnon, environ... j'ai le montant exact : 15,1 millions de dollars qui va leur être versé jusqu'au 31 mars 2017, donc ils seront soutenus. Alors, le ministère a fait des efforts, j'ai, dès mon arrivée, pris en compte les besoins. Et, encore une fois, je dois le dire, les collègues de toutes les formations politiques m'ont interpellé sur cette question-là. Je connaissais également certains organismes, mais je ne les connaissais pas tous, alors je suis heureux de savoir que, d'abord, ce sera bien reçu, et c'est bien reçu pour ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer.

Il y a des organisations qui vont se regrouper, je pense, c'est le cas dans la Montérégie notamment, il y a des organisations qui vont se regrouper de façon à devenir plus efficaces, il y a des organisations qui n'étaient plus là, je pense à celui de la Capitale-Nationale, qui va — peut-on utiliser «renaître» — se retrouver à nouveau en activité pour poursuivre sa mission. Alors, les organisations qui étaient présentes lorsque l'entente et le financement a été mis de l'avant seront de retour en activité pour cette année. Et je pense qu'il y a là d'excellentes nouvelles. Vous avez dit : La persévérance, la réussite, je pense que c'est aussi... on peut y inclure l'alphabétisation... sont des missions qui ne sont pas uniques à l'école, ne sont pas uniques à notre système scolaire, qui doivent être partagées parce que cette mobilisation-là...

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci.

**M. Proulx :** ... bien, c'est l'histoire de tous.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. On va passer du côté du deuxième groupe de l'opposition. M. le député de Chambly, vous disposez de 20 minutes.

**M. Roberge :** Merci, Mme la Présidente. Salutations au ministre, à toute l'équipe qui l'accompagne, évidemment, à tous mes collègues de la partie ministérielle, de l'opposition officielle.

Très content de parler d'un sujet qui m'interpelle, je ne suis pas le premier à en parler, mais je veux y revenir parce que c'est essentiel, c'est l'alphabétisation. Je suis en train de lire des notes. Pendant qu'on parlait, je regardais des notes, un document d'une dizaine de pages comme ça, et je me disais qu'il y avait à peu près 50 %, 53 % des Québécois de 16 à 65 ans qui seraient incapables de lire ce simple document là d'une dizaine de pages puis de le comprendre essentiellement, d'en comprendre l'essence. Et tout le problème est là. 53 %. Ils ne sont pas analphabètes, c'est-à-dire, qui ne savent pas lire du tout, mais ne seraient pas capables de lire un simple texte comme ça, d'une dizaine de pages. Je ne vous parle pas d'un roman ou d'un article touffu du *Devoir*. On appelle ça fonctionnel, analphabète fonctionnel. Mais pire que ça, 19 %, un Québécois sur cinq, 1 million de personnes sont analphabètes de niveau un et moins. Et, quand on dit : Bon, il y en a un peu partout en Occident, attendez une minute, on est huitième sur 10 provinces à ce niveau-là. Huitième sur 10 provinces. Il y a un lien, là, on est plus pauvres, on est moins productifs, notre taux de croissance économique est plus bas, on est huitième pour ce qui est de l'alphabétisation. Tout ça se tient, évidemment.

Le coût économique de l'analphabétisme est énorme, il est estimé, au Québec, à environ 6,8 milliards. On parlait tout à l'heure de l'évasion fiscale, à l'Assemblée nationale, on disait autour de 1 milliard, puis il faut s'attaquer à l'évasion fiscale. Mais, quand on dit que le coût de l'analphabétisme, c'est 6,8 milliards, moi, j'ai le goût de dire : Investissons là-dedans.

En 2015, il y a eu une motion, ça ne fait pas longtemps, donc c'est dans ce même gouvernement-là, dans cette même législature, il y a eu une motion qui a été adoptée à l'unanimité par tous les partis de l'Assemblée nationale qui réaffirmait le rôle essentiel joué par les groupes populaires d'alphabétisation et la nécessité d'adopter des mesures structurantes pour lutter contre l'analphabétisme. C'est important de dire pas seulement qu'on veut faire de l'alphabétisation, mais de reconnaître que ce sont les groupes populaires d'alphabétisation qui sont la solution. C'est important. Il y a une nuance importante.

En 2013, il y avait un avis du Conseil supérieur de l'éducation qui, lui aussi, reconnaissait l'importance des organismes d'action communautaire autonomes en alphabétisation auprès de la clientèle adulte. Ces gens-là souvent ont eu un parcours scolaire difficile à l'école; la seule façon de les réaccrocher, c'est par les organismes communautaires autonomes. Et le Conseil supérieur nous disait qu'il fallait s'assurer, à court terme — on était en 2013 — de la consolidation financière du réseau des organismes. Trois ans plus tard, ça ne se passe pas parce que le fameux PACTE, ce qui permet de financer nos organismes, n'est pas indexé, c'est-à-dire qu'il est gelé, ce qui revient à dire qu'il est coupé, ce qui revient à dire qu'à chaque année ces organismes-là sont toujours plus pauvres, ça veut dire qu'il faut qu'ils mettent du monde à la rue, ça veut dire qu'il faut qu'ils baissent le chauffage ou il faut qu'ils changent de local pour servir de moins en moins de gens.

Je vous l'ai dit tout à l'heure : On est moins lettrés que nos voisins canadiens puis on trouve le moyen de scier la branche sur laquelle on est assis. Ça n'a pas de sens.

Les organismes nous ont dit — je les ai rencontrés il y a quelques semaines : À cause du fait que ce n'est pas indexé, pas indexé, pas indexé, le manque à gagner, à ce moment-là, en ce moment, pour répondre aux besoins, pas du luxe, là, répondre aux besoins des gens les plus vulnérables, ce serait de 9 millions de dollars. Ça peut paraître beaucoup, mais, quand on regarde les coûts de l'analphabétisme, c'est très peu élevé. Le ministre, tantôt, j'ai entendu une réponse, nous dit qu'il avait rajouté 1 million de dollars. Comment justifier qu'on sous-finance de 8 millions un réseau quand on sait que les besoins sont si criants?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le ministre.

**M. Proulx :** Merci, Mme la Présidente. D'abord, je veux remercier le collègue également pour sa question parce que, je le sais, c'est un sujet d'intérêt pour lui, puis je pense que les collègues de l'opposition officielle et du gouvernement partagent, puis je l'ai dit, cette préoccupation-là.

D'abord, effectivement qu'on a ajouté 1 million de dollars, Mme la Présidente; ce n'est peut-être pas assez, mais c'est un pas dans la bonne direction. C'est d'abord cela. Mon expérience à titre de ministre dans deux ministères, Mme la Présidente, me fait réaliser ce que je savais un peu déjà : les besoins sont souvent illimités, mais c'est les moyens qui sont limités, et c'est vrai dans bien des secteurs et dans bien des missions. Et je ne suis même pas en train ni de les prioriser et de leur donner une hiérarchie, je suis en train de dire qu'effectivement il faut faire des choix, et je pense que réinvestir dans l'éducation en son sens large est une bonne solution, soutenir mieux nos organismes communautaires en est une autre.

Moi, je suis ministre de la Famille également. J'ai des organismes de famille qui viennent régulièrement cogner à la porte et je peux vous dire qu'on travaille fort pour les soutenir. Hier, on était dans le Loisir et Sport, il y avait des organismes de loisir, et je peux vous dire qu'on travaille fort également pour les soutenir.

Peut-être dire également au collègue de Chambly qu'il n'y a pas que l'aide que nous faisons dans le communautaire en matière d'alphabétisation qui est présent et qui est supporté par le ministère de l'Éducation, il y a aussi une somme d'environ 20 millions de dollars qu'on verse aux différentes commissions scolaires pour soutenir de l'alphabétisation. Ce n'est peut-être pas encore suffisant si on veut l'inscrire dans un plan de rattrapage immédiat pour renverser les données que le député de Chambly... dont il nous a fait état, qui sont les études que nous connaissons, mais je pense qu'on doit inscrire la situation de l'alphabétisation dans cette démarche-là beaucoup plus grande, qui touche la réussite tout au long de la vie. Et peut-être que c'est déjà un début de bonne nouvelle ou d'espoir pour notre collègue de Chambly, mais vous remarquerez, peut-être dans le discours du budget, dans le plan de la réussite, une somme pour les populations vulnérables, pour la formation tout au long du parcours, donc tout au long de la vie. Et moi, j'entends être en mesure de travailler avec ça pour mettre en place un plan d'action, établir avec les collègues, et le milieu communautaire, et de l'éducation des stratégies pour qu'on puisse s'attaquer à ça, qui est un problème criant effectivement et qui a des conséquences importantes, je l'accorde, à tous ceux qui le pensent comme moi.

• (12 h 10) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Merci, M. le ministre. Donc, il y a un ajout ponctuel cette année, c'est un problème qui sera ponctuel parce que, si vous vous mettez à la place de ces organismes-là qui essaient de... Bon, est-ce que je déménage? Ça a des coûts, déménager, ils ne veulent pas mettre l'argent dans le déménagement, ils veulent le mettre dans les services aux gens. Et là on reçoit une aide, mais ponctuelle, d'une année. L'année prochaine, est-ce que l'argent va être au rendez-vous? Ils ne savent pas. Écoutez, avec cet ajout minime de 1 million cette année, c'est comme si, considérant qu'il y a à peu près un million de Québécois qui sont niveau 1 et inférieur, à 13 millions, 14 millions, là, on dit : Bien, j'investis 14 dollars pour toi cette année, pour t'alphabétiser, 14 \$ pour une personne, pour un an. C'est là qu'on voit, là, comme l'a dit quelqu'un du gouvernement il n'y a pas très longtemps, ça, c'est des pinottes, 14 \$, pour alphabétiser quelqu'un. Ça, c'est des pinottes.

Est-ce que le gouvernement ou est-ce que le ministre pourrait dire : O.K. cette année, là, c'est écrit, le budget, il est là, bon, on peut bien dire que c'est bien de rajouter le million, mais ce n'est peut-être pas suffisant. Est-ce qu'il pourrait dire que, à partir de l'an prochain, au moins, il y aurait une indexation, mais récurrente? Je ne demande pas nécessairement 10 millions d'un coup, mais juste de savoir que l'indexation sera récurrente, c'est quelque chose qui viendrait sécuriser le

milieu, même si je vous dis : Ça serait sous-financé, mais, au moins, ils seraient capables de planifier. Est-ce que vous pouvez aller là? Au minimum.

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** M. le ministre.

**M. Proulx :** Oui, Mme la Présidente. Écoutez, le travail qui va se faire avec les organismes communautaires, va se faire, bien entendu, dans les discussions qu'on va avoir avec eux, puis ça va s'inscrire dans le plan beaucoup plus large dont j'ai parlé. Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est qu'il y avait au budget une somme de 4 millions de dollars qui était là, qui ne veut pas dire qui va aller directement dans ces organisations-là parce qu'il faut quand même soutenir différentes mesures, il faut établir, là, le plan de déploiement de cet argent-là. Mais le député de Chambly a souvent parlé de prévisibilité; il y a des affaires sur lesquelles on s'entend assez bien, puis je pense que là-dessus on partage, on est plusieurs, et je pense que tous partageons la nécessité de voir un peu en avant plutôt que de se demander régulièrement où est-ce qu'on s'en va ou qu'est-ce qui nous arrivera demain. Et le 4 millions de dollars qui est là au budget, il est là pour les trois ans. Alors, c'est une somme supplémentaire qui est là, avec laquelle on va travailler dans un cadre beaucoup plus large, qui va toucher la formation des adultes pour la vie, qui va toucher la question de l'alphabétisation et qui, je pense, va nous permettre de trouver des solutions. Alors, est-ce que la proposition qu'il fait mérite d'être étudiée, Mme la Présidente? C'est bien certain. On va prendre le temps nécessaire pour le faire. Et soyez assurée d'une chose, là, si j'ai des bonnes nouvelles à offrir aux groupes d'alphabétisation, Mme la Présidente, je vais vous le faire savoir.

Peut-être également rappeler que les gens qu'on touche, là, actuellement, avec les mesures qu'on met en place, les organisations dont on parlait tout à l'heure et qu'on parle encore aujourd'hui, c'est environ 300 000 personnes qu'on rejoint à la grandeur du Québec, au travers du soutien que nous faisons à ces organisations-là.

Alors, moi, je veux dire, j'aimerais qu'on soit capables de faire plus, je suis préoccupé de la situation et des conséquences sur notre société, mais je suis encouragé de voir qu'on s'y intéresse puis, comme j'y suis principalement interpellé, Mme la Présidente, moi, je suis très encouragé de ce que j'ai envie de mettre de l'avant dans les prochaines années.

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** Merci M. le ministre. M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Merci. La dernière politique gouvernementale en matière d'éducation des adultes et de formation continue date de 2002 puis elle se terminait en 2007. Ça veut dire que ça, c'est orphelin depuis neuf ans qu'on n'a plus de politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Quand on dit qu'en éducation c'est un sujet de discours préféré, sujet de discours préféré, mais que les actions, c'est un petit peu plus lent. La politique durait cinq ans, elle finit, neuf ans plus tard, on en jase. Mais on en parle. C'est tout le monde en parle, mais est-ce qu'il va se passer quelque chose? C'est un peu décourageant. En 2014, avec un prédécesseur qui n'est plus avec nous, M. Bolduc, député de... je m'excuse, je voudrais bien l'appeler avec son titre, là...

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** C'est le député de Jean-Talon.

**M. Roberge :** De Jean-Talon, mais bon, il n'est plus là, il est retourné à la médecine. Il nous disait, en 2014, qu'une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, et qui concerne aussi la formation professionnelle, était en préparation. Votre prédécesseur nous a dit, en 2014, que les consultations auraient lieu à l'automne 2014 — petit son des criquets, parce qu'il n'y en a pas eu — et que la nouvelle politique, elle, elle serait déposée au printemps 2015. On est au printemps 2016, où en est le gouvernement dans ce domaine?

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** M. le ministre.

**M. Proulx :** Oui, Mme la Présidente. Les gens qui sont derrière moi, qui sont à la direction de la formation des adultes et de la formation professionnelle, je pense, sont très heureux d'avoir un ministre qui s'intéresse à la formation des adultes et à la formation continue tout au long de la vie. Je ne dis pas ça pour les faire sourire pendant que moi, je ne les vois pas, je dis ça sincèrement parce que je suis intéressé par ces questions-là, préoccupé par ces questions-là, et je pense qu'il faut aller de l'avant très rapidement.

Je viens d'en parler, je viens de dire précédemment que nous allons mettre de l'avant une politique sur la réussite éducative et scolaire. J'ai dit précédemment que celle-ci devrait couvrir toutes les étapes de la vie, parce que la formation, on y a droit en tout temps. Je suis également ministre de la Famille, alors je suis même préoccupé... puis peut-être que j'aurai l'occasion, et je le souhaite, de travailler avec les collègues et de travailler avec les collègues, également, qui s'intéressent aux questions de famille pour voir comment est-ce qu'on est capables de débiter assez tôt, non pas la formation, parce qu'il y a une limite à ce qu'on peut faire en bas âge, mais la sensibilisation, la prise en charge, le soutien qu'on pourra mettre de l'avant pour éviter ou limiter les problèmes de décrochage par la suite.

Alors, moi, je tiens à le rassurer. Je ne peux pas lui donner d'échéancier pour le printemps 2015, on est effectivement au printemps 2016, mais je n'ai pas l'intention de laisser traîner les choses. Et, comme je l'ai dit hier quand j'ai parlé de la politique du sport et de l'activité physique, moi, je ne suis pas un tenant de la politique pour ensuite réfléchir au plan d'action. Moi, je pense que, lorsqu'on a une politique qui décline et qui donne des orientations, on se doit assez rapidement d'y ajouter un plan d'action pour y donner de la force, pour y donner du concret, pour matérialiser les orientations, que ce soit du gouvernement ou que ce soit dans le travail, ou que ce soit dans le cadre de la vie de tous les jours. Alors, pour moi, c'est important, et les choses vont aller rondement. Il y aura politique, il y aura plan d'action.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. M. le député de Chambly, il vous reste six minutes.

**M. Roberge :** Merci. J'ai entendu qu'on voulait me rassurer que ça allait aller rondement. Prochainement. En tout cas, c'est le festival de l'adverbe, là, mais quand est-ce qu'on va avoir quelque chose de concret? S'il vous plaît, on peut-u avoir le début du souhait d'un échancier?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le ministre.

**M. Proulx :** Bien, je peux déjà dire, Mme la Présidente, que l'année en cours sera le moment d'avoir ces discussions-là et ces réflexions-là. Moi, je n'ai pas l'intention d'attendre des mois et des années pour débiter le travail, qui sera le mien, d'inscrire tout ça dans le cadre d'une politique beaucoup plus large, coordonnée, où on aura des plans d'action qui seront déclinés pour les formations, pour les différents types de formation, pour les moments de formation dans la vie et pour les secteurs avec les éléments de la réussite. Alors, on va travailler là-dessus cette année, M. le député de Chambly, c'est une préoccupation, c'est les orientations que j'ai données. Je ne peux pas parler pour les autres, il y a une limite à ce que je peux faire avec le passé, mais je peux travailler dans le présent, je peux travailler dans l'avenir, et, jusqu'à maintenant, je pense, ça va faire la démonstration que j'étais plus souvent au bureau qu'à la maison.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** On a une petite pensée pour votre famille.

**M. Proulx :** Oui, je l'apprécie.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Pour vos enfants.

**M. Roberge :** On devrait peut-être présenter nos familles.

**M. Proulx :** Oui, effectivement.

**M. Roberge :** Donc, j'ai compris, 2016. Ça va se passer, quelque chose, en 2016 ou, au moins, le début de quelque chose. Mais là ce que j'ai compris aussi, c'est que ça allait être une vaste politique, ça. Je comprends, c'est une grosse bouchée, là. Dans votre réponse, vous avez parlé de la petite enfance, la politique de la réussite. Et moi, je vous questionnais sur la formation des adultes, formation continue. Est-ce que je comprends qu'il va avoir une politique globale qui va englober tous ces secteurs-là?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le ministre.

• (12 h 20) •

**M. Proulx :** Bien, mon souhait, c'est qu'on soit capables de se mobiliser autour de l'éducation dans son sens large. Je ne pense pas être le seul à penser que cette question-là doit dépasser l'action gouvernementale, doit dépasser le travail des acteurs de l'éducation. Si on veut tous se mobiliser autour, il faut se sentir impliqués d'abord puis avoir l'occasion de s'exprimer sur la politique et sur cette mobilisation-là.

Mon souhait, c'est d'être capable de mettre en place — puis la formule n'est pas définie, là — les moments et les mécanismes pour être capable de faire cette consultation-là. Et ça pourrait être la prochaine question du député de Chambly. Allez-vous faire ça seul dans votre bureau? La réponse, c'est non. Alors, dans ce contexte-là, on va y impliquer des gens, on va y impliquer beaucoup de gens. Tout le monde sera sollicité, toute personne qui voudra s'y intéresser. Et la question de l'éducation des adultes y sera également incluse. Je pense que, lorsqu'on regarde ce qui est proposé déjà par le gouvernement, les orientations qui sont offertes dans le plan sur la réussite, on traite déjà de ces questions-là. Moi, je suis en lien régulier lorsqu'on a des rencontres avec le ministère et les différentes directions. Je ne passe pas une rencontre à m'intéresser à ce qui se fait à l'éducation aux adultes ou à la formation professionnelle, donc, pour revenir à ce sujet-là précisément, il fait partie des priorités du gouvernement, ça fait partie des priorités du ministre.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. M. le député de Chambly, il vous reste deux minutes.

**M. Roberge :** Oui, on va faire ça vite. Ce sera une question relativement courte. J'aime bien regarder la plateforme électorale. Pour moi, c'est un contrat social. C'est important. Et là extrait de la plateforme électorale du Parti libéral 2014, et je cite :

«En plus de l'implantation du modèle allemand, un gouvernement libéral s'engage à — et là ça dit :

«Assouplir les règles d'entrée pour les formations menant à des diplômes d'études professionnelles, à des attestations d'études collégiales et à des diplômes d'études collégiales.» Je n'ai pas vu rien depuis le 7 avril 2014 à ce sujet-là. J'ai vu trois budgets, mais je n'ai rien vu pour assouplir les règles d'entrée. Est-ce qu'il va se passer quelque chose en 2016 par rapport à cette promesse de mars 2014?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le ministre.

**M. Proulx :** Oui, deux choses par rapport à ça. Il y a trois éléments, là, qui ont été donnés par le député de Chambly. Ce qui touche le modèle allemand... Il y a actuellement deux modèles en formation professionnelle, là. Il y en a un à la commission scolaire de l'Énergie, et l'autre, de mémoire, est à Beauce-Etchemin. Et il y en aura d'autres, parce qu'on a l'intention de faire des appels de projets très prochainement. Je pense que je vais bientôt signer l'appel pour avoir des projets, donc je vais donner nos intentions aux différentes commissions scolaires sous peu, donc ça, ce sera fait en ce qui a trait au modèle. En ce qui a trait à l'autorisation des programmes, je ne sais pas si c'était le sens de sa question, concernant la formation professionnelle, effectivement, j'ai eu l'occasion de faire le tour du processus. Il y a peut-être du travail à faire, là, pour voir comment on peut accélérer les choses. Et, sur la concomitance de la formation professionnelle, il y a des projets pilotes qui sont en court. C'est ça, j'ai eu le temps de voir cela depuis mon arrivée, avec le troisième secondaire notamment. Je sais qu'il en a parlé dans les entrevues que j'ai vues cette semaine suite à l'apparition de son livre. Et je suis intéressé à cette réflexion-là. Un jour ou l'autre, il faudra trouver aussi dans cette grande mobilisation-là un moment pour valoriser également la formation professionnelle, pour s'assurer que ce soit aussi un parcours qui est choisi par des jeunes, pas un parcours qui est imposé parce qu'on a connu des échecs à un autre moment de la vie ou parce que c'est le seul moment...

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** Merci, M. le ministre.

**M. Proulx :** ...où on peut utiliser le système d'éducation.

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** Merci beaucoup, M. le ministre.

**M. Proulx :** Merci.

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** Alors, on va passer du côté du gouvernement. Je cède la parole à M. le député de Sainte-Rose pour environ 17 minutes.

**M. Habel :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Permettez-moi de saluer mes collègues de la banquette ministérielle, les gens de l'opposition officielle, les gens de la deuxième opposition, le ministre et ainsi que les gens qui l'accompagnent.

On est ici pour discuter des crédits en éducation et je trouve que c'est intéressant, Mme la Présidente, parce que, dans notre plan économique, on a déposé des crédits, alors que, sous l'ancienne législature, ça a été un petit peu plus compliqué à ce niveau-là, donc je tiens juste à dire que c'est toujours plus facile de parler de crédits quand on en a.

On a eu des dépenses assez importantes, Mme la Présidente, au niveau de l'éducation et de la culture, 21,6 milliards, donc près de 25 % des dépenses consolidées de l'État ont été investies en éducation et en culture. Puis, lorsqu'on regarde la croissance des dépenses, on est à 2,7 % pour le global en 2016-2017, 2,8 % en 2017-2018. Mais, lorsqu'on regarde dans l'éducation, c'est 3 % et pour les années subséquentes, Mme la Présidente, alors que, sous l'ancienne législature, alors qu'on était en déficit budgétaire, la croissance des dépenses était à 3,3 %. Alors, on voit qu'il y a quand même un investissement qui est majeur. Et un des investissements qui est très important, c'est 7,8 millions pour 10 programmes de formation professionnelle, les crédits sur lesquels on est en train de discuter, Mme la Présidente.

Alors, vous me permettrez d'être un peu chauvin, Mme la Présidente, et de parler des centres de formation professionnelle qui sont à Sainte-Rose et à Laval. Je tiens quand même à les mentionner, parce qu'ils font un travail qui est exceptionnel : l'École hôtelière de Laval, le centre Paul-Émile-Dufresne et le centre de formation Le Chantier, qui sont à Sainte-Rose, et aussi, à Laval, on a l'IPIQ, on a le centre Compétences 2000, le centre horticole, le centre de formation de métallurgie de Laval et l'école polymécanique.

Alors, il y a toujours un défi, Mme la Présidente, entre la création d'emplois... parce que, dans beaucoup de régions, au Québec, on remarque une difficulté d'arrimage entre les entreprises et les étudiants. Puis j'aimerais juste parler brièvement de mon expérience personnelle, et vous allez voir après, Mme la Présidente, où je veux en venir.

Moi, j'ai fait un programme de leadership stratégique en CPA tout en travaillant en parallèle dans une entreprise, alors, ce qui m'a permis d'appliquer concrètement les formations que j'avais lors du programme de leadership stratégique. Et c'est un peu une inspiration large du modèle allemand qui vise une intégration en emploi ou un complément d'information. Et M. le député de Chambly en a parlé un peu avec le ministre, l'aspect de la formation professionnelle, et les projets pilotes aussi qui ont été lancés, notamment à la commission scolaire de la Beauce-Etchemin et aussi à la commission de l'Énergie... Et je parlais avec mon collègue député de Saint-Maurice de la technique d'usinage à la commission de l'Énergie. Il m'a dit que c'était un exemple éloquent du modèle allemand, alors que 28 entreprises sont allées chercher des machinistes, 31 machinistes, leur ont permis de vivre le milieu de vie, de bien cibler leurs besoins et leur ont permis aussi de les accompagner pour passer de la théorie à l'application.

Alors, c'est l'une des nouvelles approches du modèle allemand, outre aussi l'attraction de la nouvelle clientèle en formation professionnelle, la capacité pour la personne de confirmer très rapidement son choix professionnel et des opportunités pour le personnel enseignant d'être à la fine pointe de la technologie. Parce que 28 entreprises qui ont des technologies, parfois qui sont très différentes, ça nous permet de toucher à plusieurs facettes de ces technologies lorsqu'on a une technique qui est un petit peu plus pointue.

Alors, j'aurais une question pour le ministre de l'Éducation. Alors qu'on sait qu'il y a eu des investissements de 7,8 millions pour 10 programmes, dont, en 2015-2016, un budget de 600 000 qui était disponible pour la formation professionnelle et la formation technique, et en 2016-2017 il y aura un budget de 1,2 million qui va être disponible

pour la formation professionnelle, j'aimerais avoir la vision du ministre sur le modèle allemand et aussi s'il veut bien développer sur les prochaines étapes et les projets qui sont en cours.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Sainte-Rose. M. le ministre.

• (12 h 30) •

**M. Proulx :** Merci, Mme la Présidente. Bien, effectivement, on a eu l'occasion de survoler ce modèle un peu différent de ce que nous faisons ici jusqu'à maintenant, inspiré, puisque c'est comme ça un peu qu'on l'appelle, le modèle allemand. Certains l'appellent le modèle dual; d'autres, le modèle de formation en entreprise. En tout cas, il y a différentes appellations. On a effectivement deux programmes actuellement, je le disais tout à l'heure, dans deux commissions scolaires qui ont été, si on veut, les projets pilotes. On en souhaite six nouveaux pour la rentrée 2017. Donc, c'est très clair et il n'y a pas d'ambiguïté qu'on souhaite réfléchir là-dessus. On veut aller de l'avant rapidement.

Je disais tout à l'heure que j'étais, ou j'avais, ou... alors, j'ai confirmé qu'effectivement tout a été demandé, et, dans les prochains jours, les commissions scolaires recevront une correspondance de ma part disant que nous souhaitons faire un appel de projets. Et, pour rendre effectifs ces nouveaux projets là à la rentrée de septembre 2017, il faut être en mesure, nous, d'annoncer quel projet sera retenu pour le mois de septembre 2016. Alors, ça va aller très rapidement. Il n'y aura pas de délai supplémentaire, là, qui sera mis de l'avant. Donc, appel de projet, c'est la première bonne nouvelle, six nouveaux projets, Mme la Présidente, pour l'automne 2017, projets qui seront évalués à leur mérite, bien entendu, lorsque nous recevrons les candidatures.

Je rappelle ce qu'a dit le député de Sainte-Rose tout à l'heure, effectivement le budget avait, sur une période de cinq ans, prévu dès 2015 une implantation de différents projets du modèle allemand, modèle qui est intéressant parce qu'effectivement ça permet aux gens qui veulent une formation concrète très adaptée au monde du travail, au milieu du travail... Il y a souvent, même dans la région où se trouve le cours, où le cours, dans le modèle allemand, la formation est offerte, du modèle allemand, il y a quelque chose de très concret, parce que souvent... et tous les employeurs... Moi, j'ai pratiqué le droit, Mme la Présidente, et, à chaque fois que j'ai eu un client entrepreneur, soit dans le manufacturier ou dans la petite entreprise, il disait : Si je pouvais aller les chercher à la formation même, si je pouvais déjà, là, dès qu'ils quittent les bancs d'école ou pendant la formation, les avoir dans l'usine, les avoir dans mon entreprise, je pourrais donner le coup de main nécessaire pour terminer cette formation-là, passer le plus rapidement possible de la théorie à la pratique. Et dans la grande, grande majorité des cas, Mme la Présidente, quelqu'un qui poursuit sa formation au sein d'une entreprise, à moins d'avoir une problématique particulière, débute sa carrière d'employé au sein de l'entreprise. Alors, il y a là un mariage qui est très intéressant, qui est en droite ligne avec notre intention de mettre de l'avant l'adéquation entre formation et l'emploi.

Et je ne sais pas si on en a parlé ce matin. Je pense qu'on en a parlé ce matin à la période de questions, ou, si ce n'est pas le cas, on en a parlé dernièrement. Mais, vous savez, lorsqu'on va dans les régions du Québec, lorsqu'on a l'occasion d'aller faire le tour, dans le cadre de son travail, dans les différentes régions, on constate que, bon, il y a les régions avec, bien sûr, les ressources primaires, là, où il y a des difficultés qui sont plus importantes, mais il y a les régions, je dirais, en développement, les régions qui sont intermédiaires, donc pas les régions ressources traditionnelles telles qu'on les entendait il y a quelques années, qui ont comme première problématique le manque de main-d'oeuvre qualifiée. Ce n'est pas autre chose que ça. Ils ont des emplois disponibles. Il manque les gens formés. Donc, c'est l'appariement, si on veut, entre les deux, c'est l'adéquation entre la formation et l'emploi qui est la problématique.

Alors, oui, six nouveaux programmes, appel de projets dans les prochains jours. Rentrée 2017, il y en aura six nouveaux, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. M. le député de Sainte-Rose.

**M. Habel :** Oui, rapidement. Merci, Mme la Présidente. Merci aussi pour les explications du ministre. J'aimerais savoir, parce qu'il y a six nouveaux programmes qui vont pouvoir être implantés : Est-ce que chaque commission scolaire va pouvoir faire un appel de projets?

**M. Proulx :** Oui. Je vais écrire et informer toutes les régions du Québec, donc chacune des commissions scolaires du Québec, qu'ils pourront présenter des projets dans le cadre de cet appel, et c'est le moment pour eux d'avoir la créativité, de faire l'examen de leurs besoins, de consulter parce qu'on disait tout à l'heure que, autant en alphabétisation qu'en persévérance scolaire, c'était important d'inclure et de faire travailler le milieu. C'est important d'avoir cette concertation régionale dont on parlait tout à l'heure avec les IRC, c'est aussi vrai dans l'adéquation formation-emploi. Moi, à chaque fois que je me suis retrouvé dans une municipalité où j'ai eu le bonheur de travailler, où j'ai été impliqué dans une chambre de commerce ou dans un des comités, j'ai toujours senti qu'il y avait cet appétit-là de travailler avec la formation locale pour s'assurer qu'on soit capables de former des gens localement, les faire travailler localement et qu'ils puissent rester ensuite dans la région. Alors, oui, toutes les commissions scolaires pourront y participer et maintenant l'heure est de leur côté d'avoir de beaux projets, et ensuite on pourra analyser tout ça.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. Et il reste six minutes, M. le député.

**M. Habel :** Juste rapidement pour dire...

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui, allez-y, M. le député de Sainte-Rose.

**M. Habel :** ...pour remercier le ministre puis aussi dire que c'est sûr et certain que je vais sensibiliser les gens de la commission scolaire de Laval pour faire un appel de projets, puis vous rappeler simplement que ce que mon collègue de Saint-Maurice disait, c'est que la commission de l'Énergie a eu un taux de réussite de 100 % pour les 31 machinistes. Donc, c'est une belle réalisation. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Sainte-Rose. Alors, M. le député de D'Arcy-McGee, il vous reste six minutes.

**M. Birnbaum :** Merci, Mme la Présidente. Chers collègues du côté ministériel, M. le député de Saint-Jean, M. le député de Chambly, M. le ministre, l'équipe du cabinet et du ministère.

J'aimerais aborder une discussion, dans les quelques minutes qu'il nous reste de ce bloc-ci, pour parler du nouveau curriculum à la formation générale des adultes. On a parlé un petit peu des questions tout autour, mais c'est très important, c'est implanté depuis un bon bout de façon facultative, mais les gens du réseau attendent que ça soit obligatoire. Il me semble que c'est de mise de situer ces services-là dans toute leur ampleur et toute leur signification.

Quand on parle de la persévérance scolaire, on a de longues discussions là-dessus. Une des belles histoires, il faut le dire, c'est qu'on rattrape un bon pourcentage, un bon nombre de jeunes adultes qui auraient lâché l'école, mais qui reviennent à un service qui est unique au Canada, il faut le dire, notre service de formation générale pour les adultes. Alors, sur ce plan-là, c'est une réussite et une priorité. Il faut dire, pour avoir été directeur général de l'Association des commissions scolaires anglophones pour 10 ans... j'ai vu que c'est un service très important en ce qui a trait à la réinsertion des jeunes, souvenez-vous des nouveaux arrivants, un outil de francisation hors pair aussi. Alors, ça a tout son contexte. Et on parle d'un service qui est offert à quelque 183 000 personnes en formation générale aux adultes, desservi par quelque 187 centres répartis partout au Québec, au sein des commissions scolaires partout au Québec.

Bon. Si j'ai bien compris, comme je dis, c'est implanté à géométrie variable, et, depuis longue date, les partenaires sont à la recherche d'une confirmation d'un curriculum à qui tout le monde va s'adhérer avec l'objectif d'arrimer ces services avec tout ce qui se passe aux niveaux primaire et secondaire et d'arrimer ça avec tout ce qu'on vient de discuter sur l'adéquation formation-emploi aussi. Alors, c'est de mise qu'on embarque dans une formalisation de ce programme-là. D'ailleurs, plusieurs groupes nous invitent de le faire : l'Association québécoise des cadres scolaires, la Table des responsables de l'éducation des adultes, l'Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes. Ce qui m'amène à inviter le ministre de nous préciser si on a un échéancier pour passer à... ce qui est actuellement facultatif à ce qui devrait être, je crois qu'on va en convenir, obligatoire en ce qui a trait au curriculum de la formation générale aux adultes.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de D'Arcy-McGee. M. le ministre, il vous reste trois minutes pour répondre à la question.

**M. Proulx :** Merci, Mme la Présidente. Je remercie le collègue de sa question. On a parlé de la formation générale des adultes tout à l'heure, puis je disais que j'étais interpellé et conscient qu'il fallait travailler. Vous savez, il y a 187 centres, et qui sont répartis sur l'ensemble du territoire. C'est plus de 183 000 personnes qui sont inscrites. Il y a actuellement 84 % — je voulais avoir le chiffre exact — des commissions scolaires qui ont intégré le nouveau curriculum à la formation générale des adultes. Ça crée, et c'est ce que j'ai entendu, une certaine problématique de ne pas avoir cette implantation-là à la grandeur des commissions scolaires et de la formation, notamment lorsqu'on se retrouve avec des gens qui par la suite reviendront dans le parcours régulier aux études supérieures.

Alors, oui, et je pense que ce sera vu comme une bonne nouvelle, parce que c'est effectivement entendu, les consultations ont eu lieu par les prédécesseurs, notamment, et, je pense, même avant l'arrivée de notre gouvernement. Ça fait longtemps que ce sujet-là est en discussion, ça fait longtemps que les gens consultent à cet effet-là, et, oui, dès septembre, Mme la Présidente, il y aura uniformité dans l'ensemble de nos centres de formation. Bien sûr, ça va se faire de manière progressive. Il y a la formation de base, la formation diversifiée, donc, qui touche la deuxième partie, là, du... le deuxième cycle, pardon, du secondaire — merci, je cherchais mes mots — et donc ça, ce sera fait dans un deuxième temps pour l'année suivante. Mais il y a là, je pense, une excellente nouvelle, c'est demandé par les centres de formation. On me disait par exemple qu'il y a des enseignants, pour toutes sortes de raisons, dans les centres qui ne le faisaient pas, qui offraient à certains étudiants l'ancienne vision, qui aujourd'hui étaient dans le nouveau programme, et il y avait là, je pense, une certaine inéquité à l'égard de l'uniformité qui s'est développée dans l'ensemble du réseau. Et il faut se rappeler que nous investissons dans ces centres de formation là et nous investissons dans l'implantation de ce régime pédagogique, alors je pense qu'il était tout à fait normal et souhaité. Ça, c'est ce que j'ai entendu. Si j'ai entendu quelques demandes pressantes, urgentes, celle-là en était une, et je suis très heureux de pouvoir mettre ça de côté, et ceux qui l'attendaient l'auront pour la rentrée.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose, il ne restait que...

**M. Birnbaum :** Je peux ajouter...

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui, il reste quelques secondes. Pas de problème. Alors, on va passer du côté de l'opposition officielle, et je cède la parole à M. le député de Saint-Jean pour environ 16 minutes.



**M. Turcotte :** Merci, Mme la Présidente. J'aimerais aborder un enjeu important aussi, la question de la francisation. Je vais essayer qu'on démêle un peu les chiffres. Section 76 du cartable, là, pour les crédits, on voit, en termes de crédits consentis par le ministère pour la francisation, on a la colonne pour 2015-2016, et donc on a : allocation pour l'accueil et la francisation, 51,4 millions; réduction budgétaire, 13,6 millions; allocation 2015-2016, 37,8 millions. Donc, réduction budgétaire semble être négatif, donc c'est un...

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi que ça, c'est négatif? La réduction budgétaire, c'est une coupure ou c'est un transfert...

• (12 h 40) •

**M. Proulx :** À quel document vous faites référence?

**M. Turcotte :** 76.

**M. Proulx :** Mais de quel document? Parce qu'il y en a quelques-uns.

**M. Turcotte :** Bien, du cahier des crédits, là, de votre ministère.

**Une voix :** ...général ou particulier?

**M. Turcotte :** Particulier à l'opposition officielle.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Pendant qu'ils cherchent la réponse, voulez-vous continuer ou...

**M. Turcotte :** Oui, oui, je vais continuer.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui? Parfait, allez-y.

**M. Turcotte :** C'est parce qu'on essaie de situer l'argent qui, au fond, est investi en francisation cette année versus l'année passée. Parce qu'on essaie de faire le calcul et peut-être que c'est une guerre de chiffres que nous pourrions régler assez facilement, mais nous, à première vue, il y a quand même une différence de 15 millions de dollars de moins. Donc, quand on parle de francisation, qui est quand même... les besoins sont là aussi sur la table, donc on aimerait ça comprendre un peu plus les chiffres qui nous sont présentés, mais aussi qu'on puisse avoir un comparatif. Cette année, combien que le ministre va investir pour la francisation, versus l'année passée.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Alors, M. le ministre.

**M. Proulx :** Oui. Bien, écoutez, je vais faire la vérification, effectivement, pour la question, parce que, bon, vous aurez compris que des gens cherchent autour de moi pour expliquer, là, la réduction telle qu'elle est écrite.

Je peux peut-être rappeler qu'effectivement, pour le domaine de l'éducation, c'est vrai pour l'enseignement primaire-secondaire, c'est aussi vrai pour l'enseignement supérieur, le ministère de l'Immigration transfère au cours de l'année, hein? C'est une des raisons pour lesquelles on ne les voit pas, là, les crédits, dès le départ. Si on regarde les budgets, si on regarde les budgets tels qu'ils sont dès le début et on voit le budget détaillé, dépensé à la fin de l'année, Mme la Présidente, il y a une différence pour une raison fort simple, c'est que ces crédits-là sont transférés durant l'année. Ils ne peuvent pas, au jour du budget, au jour du dépôt des livres des crédits, se retrouver dans deux colonnes, dans deux ministères. Le MIDI, qui lui a à ses crédits environ 165 millions de dollars, si ma mémoire est bonne, pour la francisation, partage entre le ministère de l'Éducation et un autre ministère, qui est l'Emploi et Solidarité, des sommes. Alors, c'est 78 millions de dollars qui est mis du côté de l'éducation, et le ministère investit beaucoup plus que ça.

Les sommes qui nous sont allouées par le ministère de l'Immigration, pour le bénéfice du député de Saint-Jean, sont, dans le fond, dévolues aux gens qui sont issus de l'immigration, des gens qui sont ici depuis cinq ans et moins, qu'on m'explique. C'est ce qu'on m'a expliqué. Ça, c'est dans l'entente que nous avons avec eux du transfert des sommes qui vient vers le ministère de l'Éducation.

Alors, il y a ça, bien entendu, des gens... Et là on touche un peu dans les commissions scolaires, on touche à la formation professionnelle, mais également à la formation générale des adultes. Donc, peut-être donner, là, les proportions que moi, j'ai à ma disposition, qui vont peut-être lui permettre d'en apprendre plus.

Alors, dans le 78,5 millions, les prévisions — parce que, comme j'ai dit tout à l'heure, c'est des transferts — sont vers la formation générale des jeunes, 26,7 millions; la formation générale des adultes, 48,9 millions; puis la formation professionnelle, 2,9 millions, ce n'est pas là qu'on fait le plus d'activités de francisation.

Mais le ministère lui-même dépasse largement le 78 millions. On investit, là, en matière de francisation et de services pour les personnes immigrantes, environ — et là deux ordres d'éducation confondus, pour moi et pour ma collègue ministre de l'Éducation supérieure — 109 millions de dollars. Alors, dès que j'ai une réponse à offrir au collègue... et, si on n'est pas capables de le faire...

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Vous pouvez...

**M. Proulx :** ...je pourrais m'engager à le faire plus tard.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui.

**M. Proulx :** Mais peut-être que ça donne les paramètres, là, des sommes investies.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui. Vous pouvez déposer la réponse à la commission, on va s'assurer que...

**M. Proulx :** Je pourrais le faire si on l'obtient.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** ...ce soit transmis au député de Saint-Jean.

**M. Proulx :** Ça me ferait plaisir.

**M. Turcotte :** Effectivement, Mme la Présidente. Moi, je trouve... bon, les chiffres que le ministre nous présente en ce moment sont assez éclairants. Je comprends que c'est pour l'année en cours.

Est-ce que ça serait possible d'avoir ces mêmes chiffres-là pour l'année passée, pour avoir un comparatif, là? Donc, si c'est possible de nous transmettre ça à la commission, ce serait intéressant.

**M. Proulx :** Je remercie, Mme la Présidente, le collègue de Saint-Jean. Mme la sous-ministre qui est avec moi me dit qu'on sera en mesure... nous ne l'avons pas avec nous, mais on sera en mesure de revenir au secrétariat de la commission avec, bien sûr, la comparaison des dépenses faites, donc les dépenses effectuées pour l'année précédente, en rappelant que l'année scolaire n'est pas terminée, M. le député de Saint-Jean. Alors, ça, c'est un enjeu dans le milieu de l'éducation. On n'est pas sur une année financière bien souvent, mais sur une année scolaire. Mais effectivement on sera en mesure de fournir les informations demandées par écrit par la suite.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci. M. le député.

**M. Turcotte :** Merci, Mme la Présidente. J'aimerais aborder l'éducation des adultes, la formation générale des adultes. On en a parlé brièvement à mon collègue. Je le remercie effectivement pour sa question qui est une question très pertinente que j'ai l'habitude de poser à chaque année, mais là force est de constater qu'il manque de temps, donc je dois... Je suis heureux, donc, qu'un député du gouvernement a posé cette question-là.

Dans le cahier de réponses particulières à l'opposition officielle, vous mentionnez qu'en formation générale des adultes le nombre de personnes inscrites est passé de 146 786 à 191 004, dont 26 % étaient âgés de moins de 20 ans en 2013-2014. Donc, il y a une augmentation du nombre...

**M. Proulx :** ...

**M. Turcotte :** Bien, 65.

**M. Proulx :** Quelle question, pardon?

**M. Turcotte :** 65.

**M. Proulx :** Merci.

**M. Turcotte :** Donc, l'important, c'est qu'on voit qu'on passe de 146 786 à 191 004, donc il y a une augmentation du nombre d'adultes qui suivent une formation en formation générale des adultes. Cependant, il faut aussi se rappeler cependant que les enveloppes de la formation générale des adultes, contrairement au secteur jeunes, c'est des enveloppes fermées. Donc, il y a une enveloppe qui est allouée et on doit faire avec. Ma question, c'est : Est-ce qu'il y a des listes d'attente d'adultes qui désirent retourner à l'école, terminer leur secondaire, obtenir leurs diplômes d'études secondaires, mais qui ne peuvent pas avoir accès à la formation faute de places disponibles? Moi, dans ma circonscription, je sais qu'il y en a déjà eu, des listes d'attente. Et moi, quand on dit... au ministre, qui dit : Il faut favoriser la persévérance scolaire, tout ça. Bravo! Ça, c'est quelqu'un qui est à l'école, qui veut désire... bon, continuer à l'école, aller plus loin, puis tout ça, bravo, mais il faut aussi favoriser le raccrochage scolaire si on veut éliminer le problème du décrochage scolaire que nous avons eu dans les années passées. Donc, il y a plus de jeunes ou d'adultes, il faut dire «de jeunes» parce qu'il y a de plus en plus de jeunes qui vont à l'éducation des adultes, mais, l'enveloppe étant fermée, est-ce que le ministre peut nous déposer les listes d'attente? Il l'a fait pour la formation professionnelle. Est-ce qu'on pourrait l'avoir pour l'éducation des adultes?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député. M. le ministre.

**M. Proulx :** Oui, merci, Mme la Présidente. D'abord, effectivement, là, j'ai retrouvé les documents dont parlait le député de Saint-Jean. Deux choses par rapport à la liste. Je sais que c'est une question qu'il a posée dans le passé. Il semble qu'il est difficile, là, d'obtenir ces informations-là. En tout cas, on n'a pas une situation précise actuellement de tous les centres, donc de chacun des centres d'éducation.

Il y a certains phénomènes qui expliquent ça, je pense, là, notamment du fait qu'on n'est pas comme dans un parcours scolaire de jeunes, là, qui débutent en septembre et qui terminent en juin. Il y a des entrées et des sorties qui sont continues, là, qui peut-être fait en sorte que les variations sont plus importantes par rapport au nombre.

S'il y avait des listes d'attente... et c'est une information qu'on me dit pourrait être en mesure de vous offrir maintenant, mais, s'il y avait des listes d'attente dans certains secteurs, ça peut s'expliquer par différentes choses, de ce que je comprends. Il peut y avoir des manques physiques de locaux — on en a parlé, ce n'est pas la première fois qu'on l'entendrait — il y a parfois aussi la clientèle insuffisante pour démarrer des cours. Ça, on le voit également dans les centres de formation professionnelle. J'ai l'occasion régulièrement de parler avec des jeunes en différentes régions qui me disent : Il m'en manque un, il m'en manque deux, si je pouvais avoir une imprimante 3D, je le fabriquerais pour pouvoir le mettre dans la classe. J'ai entendu ça hier dans une région du Québec. Alors, ça, ça peut arriver. Il y a effectivement des cours où la population pouvant y participer est limitée. Donc, il y a là certains enjeux.

Je sais, pour avoir discuté avec les gens au ministère, qu'il y a des options qui peuvent s'offrir aux différents centres d'éducation des adultes. Il y a bien sûr les plages horaires. On pourrait avoir des horaires — de toute façon, c'est déjà le cas — qui ne sont pas atypiques par rapport à la formation régulière. Il y a de la formation à distance. Il peut y avoir effectivement des aménagements, là, dans l'horaire, qui peuvent le faire. Et ce sont les options qui sont actuellement offertes aux différents centres de formation.

Mais je pense, à moins que ma mémoire me trompe, je pense que le député de Saint-Jean ne sera pas surpris de la réponse que je lui ai donnée à l'égard des listes, parce que ça semble être une information qui n'est pas très précisément à notre disposition.

• (12 h 50) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. M. le député, il vous reste quatre minutes.

**M. Turcotte :** Merci, Mme la Présidente. Est-ce que le ministre peut nous dire le nombre d'orthothérapeutes, de psychoéducateurs, le nombre de techniciens en éducation qui oeuvrent dans les centres d'éducation des adultes? Parce qu'on sait que ces jeunes et ces moins jeunes là ont aussi des difficultés. Est-ce que le ministre peut nous donner le nombre, le ratio, donc, par élève, le nombre de spécialistes et de professionnels?

**M. Proulx :** Je n'ai pas actuellement en main, qu'on me dit — je l'entends derrière moi — on n'a pas en main les informations précises par classe d'emploi. Les dernières informations que j'ai, là, sous la main, datent de 2014. Et on me dit que, pour l'ensemble de la formation des adultes, le personnel professionnel est, en individus, à 1 300 et, en postes équivalents temps plein, parce que c'est comme ça qu'on traite dans le milieu dans lequel on évolue, ça représente 666 emplois.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le député.

**M. Turcotte :** Merci, Mme la Présidente. Est-ce que le ministre peut nous présenter la façon, en matière d'adéquation formation-emploi — dans le budget, on voit qu'il y a un certain montant qui est alloué pour les bourses dans des secteurs plus en demande, donc savoir de quels domaines on parle, qui sont prioritaires en termes de formation professionnelle, bien entendu — la façon que ces bourses seront octroyées? Donc, est-ce que ça sera un chèque que les jeunes vont recevoir? Est-ce qu'ils vont avoir une déduction sur l'impôt, etc.? La proportion entre les garçons et les filles. Et est-ce qu'il y a des régions qui seront ciblées plus que d'autres pour attirer des jeunes dans des formations professionnelles plus en demande dans certaines régions? Donc, c'est mes questions sur ça, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui. M. le ministre, il vous reste deux minutes.

**M. Proulx :** Oui, bien, rapidement, Mme la Présidente, on n'est pas en mesure maintenant de donner l'ensemble des informations, en tout cas, des questions posées par le député de Saint-Jean, pour une raison assez simple, et je pense que ma collègue à l'enseignement supérieur se retrouverait dans la même situation, et je pense que vous poseriez la question également à mon collègue à l'Emploi et Solidarité... serait dans la même situation. Oui, on a priorisé — et je pense qu'on n'est pas les seuls à le faire — l'adéquation formation et emploi. Oui, il y a des sommes qui sont mises et qui sont identifiées dans le budget dans le cadre du plan pour la réussite.

Le député de Saint-Jean n'est pas sans savoir, Mme la Présidente, que tout ce qui touche la formation professionnelle, les cartes, les métiers qui sont identifiés, les formations qu'on souhaite donner dans une région ou une autre ne sont pas décidés par le ministre de l'Éducation, mais sont pris dans une concertation, dans une discussion qui a lieu avec différents acteurs, autant dans les régions, les commissions scolaires qu'à la Commission des partenaires du marché du travail notamment. Alors, je pense que la question est très large. J'ai l'impression que c'est plus une question-bilan. Et on ne se retrouve pas actuellement, dans l'étape de ce déploiement-là, à en faire le bilan, alors que les choses se mettent en place. Je pense à un projet de loi où le député de Saint-Jean est déjà sur la commission...

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. C'est parce qu'il reste une minute, puis M. le député voudrait vous poser une dernière question. Désolée.

**M. Proulx :** Parfait. Je suis désolé.

**M. Turcotte :** Non, il n'y a pas de problème. Est-ce que le ministre peut nous dire quelle somme est consacrée cette année, en 2015-2016, pour les bourses?

**M. Proulx :** Pour les?

**M. Turcotte :** Les bourses.

**M. Proulx :** Les bourses.

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** Les bourses.

**M. Proulx :** Juste m'expliquer de quelles bourses, peut-être, en...

**M. Turcotte :** Bien, les bourses qu'on parle depuis tantôt, là. Les mêmes bourses.

**M. Proulx :** Il n'y a pas de programme de bourses qui est actuellement mis en place pour le rendre... En tout cas, c'est là... Là, vous avez parlé de 2015-2016, hein? Ça, c'est l'année qui s'est terminée au 31 mars dernier. Alors, il n'y a pas de programme, à ma connaissance, là, à moins que je ne comprenne pas la question.

**M. Turcotte :** Mais, Mme la Présidente, c'est parce que...

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** Oui, allez-y en quelques secondes.

**M. Turcotte :** C'est parce que, Mme la Présidente, dans le budget 2015-2016, donc l'année passée, il y avait un nombre de bourses qui était prévu dans le budget. Je veux savoir combien de ces bourses-là ont été allouées.

**Des voix :** ...

**M. Proulx :** La raison pour laquelle je ne le sais pas semble être du fait que c'est notamment à la CPMT et à l'Emploi et à la Solidarité sociale que seraient ces informations-là, parce que ce n'est pas sous la responsabilité du ministère de l'Éducation. C'est ma compréhension et ça me fera plaisir de revenir au collègue si je peux le faire, parce que, si je peux lui donner des précisions, je vais le faire, Mme la Présidente.

**M. Turcotte :** O.K.

**La Présidente (Mme Rotirofi) :** Merci beaucoup, M. le ministre. On va passer du côté du gouvernement pour environ 17 minutes, et je cède la parole à Mme la députée de Fabre.

**Mme Sauvé :** Merci, Mme la Présidente. Je veux revenir sur la question qui a été lancée, à laquelle a répondu le ministre, la notion d'adéquation formation-emploi. Je veux en parler brièvement sous l'angle suivant... Puis effectivement, le ministre mentionnait effectivement, il y a les travaux en cours, l'étude détaillée de la loi 70, la loi visant à permettre une meilleure adéquation, qui est en cours. Donc, évidemment, on va laisser tout le processus se poursuivre.

Mais, moi, l'angle que je veux aborder, c'est, bien sûr, l'importance de la formation professionnelle en matière d'adéquation dans la vertu de la chose, parce qu'évidemment la formation professionnelle est en lien avec les besoins du marché du travail. Et je sais qu'on connaît bien, entre autres, les programmes, les diplômes d'études professionnelles. On connaît bien aussi... d'ailleurs, au Québec, il y a 151 programmes d'études qui sont liés à la diplomation au niveau de la formation professionnelle, et il y a le DEP, mais il y a aussi l'ASP, qui amène une spécialisation, mais, dans les deux cas, on parle vraiment de métiers spécialisés.

Ce qui est peut-être un peu moins connu, puis qui est très intéressant, parce que ça permet un accès assez rapide au niveau du marché du travail, ce sont les AFP, les attestations de formation professionnelle, qui amènent, dans le fond, l'élève, pour une courte durée d'études, un peu plus directement au marché du travail, vers des emplois semi-spécialisés, mais, on le sait, le marché du travail est évidemment en grand besoin aussi pour ces futurs travailleurs. Alors, il y a un aspect, donc, qu'il faut bien nommer, qu'au-delà de tous les autres débats qui auront lieu en matière d'adéquation il faut bien retenir qu'il y a différents types de programmes qui sont au coeur de la formation professionnelle, et qui sont souples, et qui permettent, donc, à courte durée, un accès assez rapide au marché du travail.

Moi, je veux vous nommer un exemple de projet d'adéquation où la formation est au coeur de cette belle initiative-là, qui, je pense, est en place à Laval depuis à peu près deux ans. Et, comme acteurs autour de la table, autour de ce projet-là, Mme la Présidente, il y a la Chambre de commerce, d'industrie de Laval, donc, évidemment, comme agent mobilisateur des entreprises, il y a les centres de formation professionnelle et, donc, il y a les ateliers-conférences. C'est le projet qui est en place depuis quelques années. Ce que ça permet, c'est aux gens d'entreprises, en lien avec leurs besoins de recrutement, bien d'être en lien directement avec les représentants des centres de formation professionnelle — le collègue de Sainte-Rose mentionnait qu'ils sont nombreux à Laval. Donc, ça permet de mieux connaître les programmes de formation, parce qu'il y a un aspect de méconnaissance qui est très présent dans cette réalité. Alors, les gens d'entreprises sont là, ils ont leurs besoins et, lors d'un atelier-conférence, bien ils rencontrent les différents représentants des centres de

formation professionnelle, et ces experts, bien sûr, de la formation répondent aussi aux préoccupations des gens d'entreprises.

Alors, c'est une formule toute simple qui s'est mise en place à Laval, qui mobilise et les acteurs du marché du travail, et les représentants de la formation professionnelle, et ça donne de très beaux résultats. Alors, parfois, c'est intéressant aussi, dans notre regard, de mettre l'accent sur les pratiques gagnantes qui sont sur nos propres territoires.

Alors, ma préoccupation que j'avais, c'est par rapport, justement, en matière d'adéquation. Il y a ces nouvelles autorisations de programmes qui ont eu lieu. En 2014-2015, il y a eu 35 nouvelles autorisations de programmes. Et à ce jour, pour l'année 2015-2016, c'est environ une vingtaine qui ont été accordées. C'est fort intéressant, ce sont des chiffres percutants. Ma préoccupation, toujours en lien avec le marché du travail... Est-ce que le ministre peut répondre à ma préoccupation de travailler à ce que les délais soient raisonnables dans le traitement des demandes d'autorisation de nouveaux programmes?

• (13 heures) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le ministre.

**M. Proulx :** Oui, merci, Mme la Présidente. J'avais un document qui m'avait intéressé lorsque j'ai eu mes premières rencontres avec le ministère, qui touchait justement ces aspects-là, qu'on appelle le processus de développement des programmes de formation professionnelle. Pour le bénéfice de tous, c'est également le même déroulement ou processus à l'égard de la formation technique, ce qu'on me dit, là, pour ce qui touche l'éducation supérieure, qui n'est pas sous ma responsabilité.

Et effectivement, il y a des délais, que je ne dis pas qui sont inutiles, pas du tout, mais il y a des délais qui, effectivement, peuvent être importants. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on identifie une formation et qu'on souhaite la donner dans une région, et qu'on a fait tout le travail de réflexion et de consultation et, bientôt, davantage avec la commission des partenaires et avec le milieu, bien on est dans la situation où, effectivement, le temps peut jouer contre nous avant qu'une première cohorte d'étudiants soit graduée.

Alors, dans ce processus-là, ma compréhension, c'est qu'il se passe un délai qui peut être assez long parce qu'il y a trois étapes principalement. Peut-être que c'est ce qui pourrait aider à répondre à ma collègue. D'ailleurs, lui dire qu'il y a énormément de demandes actuellement, et, s'il y a beaucoup de demandes, bien sûr, ça va faire plus d'analyses, mais les analyses se font principalement dans les régions d'abord, dans les milieux, avant d'être au ministère. Mais c'est intéressant de voir tout l'engouement qu'il y a autour de la formation professionnelle.

Alors, le processus, il va un peu comme suit. D'abord, il y a effectivement une étape de planification et il y a dépôt pour avis, là, qui se fait au sein de différents comités à l'intérieur du ministère. Et ensuite il y a toute la portion de la conception et de la production, et là, bien, c'est là que se fait, je dirais, une réflexion avec les partenaires et avec le milieu.

Moi, j'étais en Gaspésie il y a deux ou trois semaines, déjà, pendant la semaine en circonscription. J'en ai passé un grand bout en Gaspésie, à titre de ministre responsable, et aux Îles-de-la-Madeleine. Et j'étais surpris d'ailleurs de voir... Et bien saluer les gens des commissions scolaires que j'ai rencontrés et les gens de la formation professionnelle, des deux centres de formation professionnelle que j'ai visités. Et effectivement, même si on est dans la même région administrative, les réalités sont différentes à ce point que la carte de programmes n'est pas la même. Il pourrait y avoir le souhait, pour deux commissions ou deux sous-régions, d'avoir le même type de formation.

C'est là qu'il faut avoir une analyse, je dirais, beaucoup plus large. C'est là que ça nécessite une certaine période de temps pour être capable de s'assurer que, lorsqu'on débute une formation professionnelle... D'abord, est-ce qu'on aura des étudiants suffisamment pour être capable de débiter le cours, comme on dit dans le milieu... mais soutenir le nombre d'étudiants nécessaire pour donner la formation? Deuxièmement, est-ce que les investissements qu'il faudra y faire font en sorte qu'on va être capables de maintenir dans le temps la formation professionnelle qui sera donnée, de façon à, oui, amortir les investissements, mais être capable de donner une certaine pérennité aux programmes qu'on aura développés? Et finalement est-ce qu'on répond à un besoin d'emploi qui est là, qui est attendu soit dans la région ou ailleurs au Québec? Parce que la formation professionnelle, c'est aussi ça. Et c'est vrai aussi pour la formation technique. Je laisserai ma collègue l'expliquer plus longuement. Mais c'est aussi ça, c'est d'être capable de répondre. Puis ça, c'est le principe de l'adéquation, qu'on a mis de l'avant.

Au-delà des délais dont j'ai parlé, oui, on cherche une façon de simplifier tout ça et surtout de réduire les délais. Simplifier, je ne le sais pas, mais au moins réduire les délais. Mais il y a des réflexions qu'on peut faire à l'égard de ça. Il y a des régions, il y a des modèles, hein? Lorsqu'on a fait l'étude du projet de loi n° 86 en consultation particulière, il y a des groupes qui sont venus nous dire : Nous, on a un modèle plus régionalisé, hein? On a fait en sorte de se réunir puis on a développé un modèle régional où on partage les formations. Dans le fond, on ne tente pas de s'enlever une formation ou de venir diminuer le nombre d'étudiants dans une région vers une autre ou dans une partie de la région par rapport à l'autre. Alors, il y a une espèce de coordination. Il y a des régions qui fonctionnent comme ça. Ça fonctionne bien. Il y en a d'autres où il y a des difficultés. Mais je sais que ça existe. Il y a d'autres régions où ça, ce n'est pas le modèle qui est implanté. Et il y a des gens qui le demandent. Alors, ça, c'est intéressant.

L'autre réflexion qu'il faut aussi avoir, bien, il y a des formations qui sont, je veux dire, prêtées d'une commission à l'autre. Ça arrive également, il y a des gens qui vont se partager des formations professionnelles, des programmes de formation professionnelle. Et il y a également, pour l'avoir entendu dans des plus petits milieux, dans des régions moins peuplées ou parfois plus éloignées de Québec, ou de Montréal, ou tout simplement de la vallée du Saint-Laurent, il y a des gens qui se disent : Est-ce qu'on ne devrait avoir une flexibilité également pour se retrouver avec des formations qui sont tournantes? Être capable de dire, par exemple : Je suis dans un milieu x... et le cas des Îles-de-la-Madeleine me vient en tête, parce que, lorsque j'ai rencontré le président de la chambre de commerce, c'est ce qu'il m'a dit, on n'a pas

besoin de maintenir une formation x, y ou z, ici, à chaque année avec une cohorte complète. On n'a pas la population ni la capacité de la maintenir. Par contre, si on était capables d'avoir un roulement qui ferait en sorte qu'on se retrouverait avec cette formation-là à tous le... un nombre d'années identifié, parce que, là, les besoins de main-d'oeuvre roulent, là, parce qu'il y a des changements, il y a des transformations, ça pourrait faire en sorte d'améliorer cette adéquation-là, ça pourrait faire en sorte de maintenir des jeunes et des moins jeunes dans une région et de faire en sorte qu'ils y naissent, ils y grandissent, ils y étudient, mais, lorsqu'ils décident de faire une formation professionnelle, ne soient pas obligés de quitter. Et c'est lorsqu'on quitte sa région — pour l'avoir déjà fait — qu'on n'est jamais sûrs d'y revenir, parce que, là, il arrive toutes sortes de choses dans la vie, que ce soit le travail, les amis, les amours ou des occasions d'affaire ou autres qui sont sur notre chemin. Mais moi, j'ai rencontré ma conjointe dans ma région, par exemple. Je tiens à le préciser.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. Alors, est-ce que ça va, Mme la députée? Oui.

**Une voix :** Oui. Merci.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Alors, M. le député de D'Arcy-McGee, il vous reste cinq minutes.

**M. Birnbaum :** Merci, Mme la Présidente. J'aimerais poursuivre notre discussion sur l'aspect et... l'adéquation, parce que c'est à la fois complexe, mais, en même temps, au centre de l'avenir pour nos jeunes ainsi que pour notre économie. Comme le ministre vient d'exprimer, il y a toute une complexité qui s'impose. Et, si on est pour être au rendez-vous avec la mission de base du ministère de l'Éducation, c'est-à-dire de former nos jeunes, mais à la fois d'assurer une entrée au marché du travail et une formation qui arrimée avec les besoins du marché du travail, il y a une souplesse qui s'impose. On a parlé un petit peu des délais.

Ces aspects cycliques, en ce qui a trait des industries, surtout en région où, des fois, on a besoin des programmes qui vont, comme je dis, sauvegarder l'importance d'une formation générale en même temps, mais qui vont préparer les jeunes pour une percée dans le marché du travail au sein de ces besoins ponctuels... Et moi, je pense aussi à la région de Gaspésie. À titre d'exemple, en foresterie, des fois, il y a un besoin ponctuel qui ne serait pas là en permanence. Alors, est-ce que nos programmes peuvent être au rendez-vous?

Tout cela m'amène à noter une autre complexité, il y a un enjeu qui risque de faciliter une priorité que nous nous sommes fixée ensemble, c'est-à-dire une meilleure adéquation qui s'impose d'ailleurs avec nos défis démographiques, c'est-à-dire d'avoir octroyé à la Commission des partenaires du marché du travail un rôle très accru en ce qui a trait à l'octroi de ces programmes-là au sein des commissions scolaires ainsi que les cégeps, les centres de formation. J'aimerais inviter le ministre de parler un petit peu de sa vision de comment on va protéger, sauvegarder le rôle de l'éducation et le mettre en même temps au service de cette adéquation si essentielle et spécifiquement comment il envisage le rôle du ministère de l'Éducation au sein de ce nouveau processus qui va mettre tout en avant le rôle du CPMT, parce qu'il me semble que c'est la question essentielle. Si on est pour arriver à cette adéquation, c'est en partenariat entre l'emploi, l'éducation, les entreprises et l'implication du gouvernement.

Donc, j'inviterais le ministre de parler un petit peu du rôle du ministère de l'Éducation au sein de ce processus qui est maintenant la tâche surtout du CPMT.

• (13 h 10) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre.

**M. Proulx :** Merci, Mme la Présidente. Alors, pour répondre à mon collègue et adjoint parlementaire à l'Éducation, avec qui c'est fort agréable de travailler, dans le fond, l'objectif, et je pense que c'est un peu l'objectif du projet de loi n° 70 qui est actuellement à l'étude, dont certains articles qui touchaient le ministère de l'Éducation, je pense, ont déjà été adoptés dans le cadre de la commission, c'est d'assurer un rôle de complémentarité. Effectivement, il faut que la Commission des partenaires du marché du travail joue un rôle important. Bien entendu, le ministère veut conserver sa capacité de développer les programmes, parce que c'est son rôle, mais je suis... et, bien entendu, peut-être un peu moins touché que ne l'est la formation technique, parce que c'est peut-être là davantage qu'il y a, je dirais, une distinction, une implication du ministère de l'Éducation, parce que la formation professionnelle, c'est une formation, souvent, une formation courte qui nous amène vers un métier; la formation technique, c'est une formation générale qui, en plus... parce qu'il y a un tronc commun, donc, il y a une formation générale dans laquelle il y a des cours supplémentaires pour arriver à ce métier ou à cette formation. Alors, dans ce contexte-là, oui, il faut travailler à s'assurer que le ministère de l'Éducation puisse garder sa marge de manoeuvre d'être celui qui met en place les formations, est titulaire de ce pouvoir-là au sein de l'État, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut travailler avec la communauté, il faut travailler avec les milieux, il faut, si on veut faire une réelle adéquation, impliquer les gens autour de nous. C'est la concertation avec les milieux, c'est ça qui est souhaité, et je pense que c'est dans cette optique-là que ça a été travaillé.

Je dirais, pour terminer par rapport à ça, que la Commission des partenaires du marché du travail a déjà... je ne suis pas impliqué directement là, c'est mon collègue de l'Emploi et Solidarité qui pourrait vous en dire plus, mais la commission, elle existe, elle a, au sein de son conseil, des gens de tous les horizons, des gens de bien des horizons, et ce n'est pas d'hier que la question de l'adéquation entre la formation et l'emploi est discutée autour d'une table comme celle-là, comme c'est vrai dans bien d'autres sphères d'activité au Québec ou regroupements.

Et les gens ne le savent peut-être pas, mais, lorsque vient le temps de mettre en place un cours, notamment en formation professionnelle, souvent, le ministère tient déjà compte de l'avis de la CPMT. Il y a là une certaine continuité, mais c'est clair que, dans le cadre de l'adéquation, bien, il faut aller de l'avant dans une concertation.

Et là on me dit que c'est terminé, je vous souhaite...

**Documents déposés**

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le ministre. Alors, avant de terminer, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition pour le volet Formation professionnelle.

Et je lève la séance de la commission... ajourne ses travaux au lundi 18 avril à 15 heures, où elle entreprendra l'étude des crédits du volet Charte de la langue française du portefeuille Culture et Communications. Merci et bon dîner.

*(Fin de la séance à 13 h 14)*